



Procédure en appel concernant le droit de visite

Par **lauya_old**, le **22/10/2007** à **14:25**

le pere de ma fille m attaque en cours d'appel pour demander un droit de visite supplémentaire droit qu'il a déjà mais qu'il n'exerce pas je vit en region parisienne avec l'enfant et lui réside en Gironde il refuse de venir voir sa fille ,il demande que ce soit moi qui fasse tous les déplacements notre fille esr agée de 2 ans et j effectue déjà un trajet bordeaux paris une fois par mois ce qui est contraignant pour l enfant et pour moi peut on m'obliger a faire deux fois par mois ce parcours alors que le pere est en mesure de pouvoir se déplacer et qu'il ne le fait pas .
La procédure qu'il a engagée peut elle être considérée comme abusive

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007** à **18:32**

Bonjour.

Il peut demander ce qu'il veut, maintenant, c'est au tribunal de décider et je ne saurai me substituer à la décision du juge.

Sur la question de l'abus de procédure, je ne pense pas non. même si sa demande parait un peu folle, je doute que celle ci soit réalisée dans une intention de nuire.

Bonne chance.